



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

AUDITION DU 20 OCTOBRE 2022

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Jean-Claude VINCENT, André CHENE, Hubert GROUILLER et Michel GIRARD.

Assiste : Madame FRADIN Manon (Responsable Juridique).

DOSSIER N°10R : Appel de l'ENT. CREST AOUSTE en date du 19 octobre 2022 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 18 octobre 2022 ayant décidé de donner la rencontre à rejouer, suite à une réclamation formulée par le club requérant.
Rencontre : F.C. RHONE VALLEES / ENT. CREST AOUSTE (Coupe de France 5^{ème} tour).

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 18 octobre 2022.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.